

DATES DES QUETES IMPEREES 2023

DATE	DESTINATION		N°COMPTABLE
8 janvier (Epiphanie)	Missions d'Afrique (Koupéla)	partielle	452113
15 janvier (3^{ème} dimanche de janvier)	Pastorale de la Santé (totale)	totale	452111
26 février (Pardons du Carême ,1^{er} dimanche de carême)	Formation des séminaristes (totale)	totale	452112
2 avril (Rameaux)	Denier de St Pierre (Universelle)	partielle	452122
7 avril (Vendredi Saint)	Lieux Saints (Universelle)	totale	452123
7 mai (4^{ème} dim. de Pâques)	Dimanche des vocations (Universelle)	totale	452121
21 mai (dim. après l'Ascension)	Moyens de communication sociale (Universelle)	partielle	452114
3 septembre (1^{er} dimanche de septembre)	Chantiers Diocésains et paroissiaux	partielle	452132
17 septembre (avant dernier dim de sept.)	Pastorale des jeunes	totale	452131
22 octobre (avant dernier dim d'oct..)	Quête Pontificale pour la Mission – OPM (Universelle)	totale	452142
19 novembre (3^{ème} dim.de nov.)	Secours Catholique	partielle	452143
3 décembre (1^{er} dim de déc.)	Construction et entretien des églises et aumôneries scolaires	totale	452141

Quelques repères :

- Une quête impéree totale doit être reversée en totalité au diocèse
- Une quête impéree partielle, à titre de repère pour les paroisses, doit être versée à 30% du montant collecté au diocèse. Celui-ci a la charge de reverser les sommes dues.
- Les quêtes impérees doivent être annoncées et si possible explicitées quant à leur destination et leur usage.